



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE  
L'AGRICULTURE ET DE  
L'ALIMENTATION

## Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel

Patrick SOLER  
Inspecteur général de l'agriculture  
Président du CHSCTM  
CGAAER  
251 rue de Vaugirard  
75732 PARIS CEDEX 15

Madame et Messieurs les représentants du personnel  
FSU siégeant en qualité de titulaires lors de la réunion  
plénière du CHSCTM du 15 octobre 2019

dossier suivi par : Paul DURAND  
[paul.durand@agriculture.gouv.fr](mailto:paul.durand@agriculture.gouv.fr)

**Objet** : Suite donnée à l'« avis relatif aux conditions de travail en abattoir » émis lors de la réunion plénière du CHSCTM du 15 octobre 2019

Paris, le

**10 DEC. 2019**

Lors de la réunion plénière du CHSCT ministériel du 15 octobre 2019, vous avez formulé un avis, en application de l'article 72 du décret n° 82-453 du 2 mai 1982 modifié par décret n° 2011-774 du 28 juin 2011. Cet avis a pour objet les conditions de travail en abattoir, et a été émis en conclusion d'un point de l'ordre du jour au cours duquel Mme GAUTIER a présenté sa thèse "Douleurs en chaîne - une approche multi-niveaux de la santé au travail des agents de l'État en abattoir", thèse co-financée par le CHSCT ministériel. L'avis a été voté par les 3 représentants du personnel FSU, les autres représentants du personnel (1 FO, 1 UNSA, 1 CFDT) s'abstenant.

L'article 14 du règlement intérieur du CHSCTM, adopté en séance plénière le 27 mars 2019, précise que « le comité émet ses avis à la majorité des présents ayant voix délibérative ». En la circonstance, l'avis du CHSCTM est réputé formulé car il y a partage des voix, mais non adopté car il n'a pas été émis à la majorité des présents ayant voix délibérative. L'avis aurait dû recueillir 4 votes favorables au moins pour être adopté.

Au-delà de cette réponse formelle, je tiens à vous dire que j'ai beaucoup apprécié le travail de Mme GAUTIER, qui n'est pas un point d'aboutissement, mais une étape dans un chantier qui est loin d'être achevé. C'est pourquoi il nous faut aller plus loin, en exploitant au maximum la thèse présentée le 15 octobre. Dans cette perspective, je sais pouvoir compter sur l'engagement et la force de propositions des représentants du personnel.

L'Inspecteur général de l'agriculture,  
Président du CHSCTM

Patrick SOLER